

SAMEDI  
30  
OCTOBRE  
1943  
83<sup>e</sup> ANNEE  
N° 81

# Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †  
(1868-1942)

Pour vendre rapidement sans frais  
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES  
Cabinet Indicateur Immobilier  
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS  
Expertises & renseignements  
gratuits  
T. 535

## PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

De nouvelles conventions ont été établies quant au travail des ouvriers français en Allemagne. Le gauleiter Sauekel en avisait l'autre jour le président Laval, en déclarant que son Gouvernement rendait ainsi hommage aux efforts accomplis par le Gouvernement français pour assurer l'exécution des engagements pris. Ces nouvelles dispositions ont été publiées dans les journaux et tous les intéressés et leurs familles en ont eu connaissance.

Souignons, en passant, que les jeunes gens des classes 1939 (4<sup>e</sup> trimestre), 1940, 1941, 1942, pourront désormais travailler en France même et contribuer ainsi à l'effort économique du pays.

En outre, des travailleurs chargés de famille pourront être renvoyés dans leur foyer en France, à condition qu'ils soient remplacés par de plus jeunes travailleurs qui, eux, n'assureraient pas les mêmes charges de famille.

Il a fallu au Gouvernement français beaucoup de patience et de ténacité pour en arriver à ces améliorations. Toute sa politique, en ces circonstances, était inspirée par le désir et la

volonté de faire honneur à la parole française, tout en épargnant à la population, dans la mesure du possible, de trop pénibles sacrifices.

Comme le disait le président Laval dans son message radiodiffusé du mois dernier : « Cette politique trouve ses racines dans les nécessités permanentes de notre pays, dans les réalités géographiques et dans la loi naturelle de l'évolution des peuples. »

La tâche gouvernementale est à la fois difficile et grave. Quand, dans un prochain avenir, pourront être connus les détails de ses initiatives, le pays tout entier lui rendra hommage. Car le Gouvernement du Maréchal et de M. Pierre Laval ne s'applique pas seulement à résoudre les problèmes les plus urgents, il travaille en outre pour le futur, pour ces lendemains de la guerre, qui pourraient devenir aussi périlleux pour nous que la guerre elle-même si la France se voyait exposée à l'indifférence ou à l'hostilité de quelque autre puissance.

Le moins que nous puissions faire pour faciliter cette tâche ardue de ceux qui nous gouvernent, c'est de pratiquer à leur égard un loyalisme irréprochable.

## CIRCULATION DES NOIX

Trituration des cerneaux en vue de l'extraction de l'huile

Les contingents communaux de livraison de noix viennent d'être répartis dans le département du Lot. La sous-répartition de ces contingents entre les producteurs intéressés s'effectue actuellement dans chaque commune de production.

L'attention des producteurs est appelée, à cette occasion, sur l'intérêt que présente pour eux une réalisation rapide de leur imposition. En effet, s'ils peuvent actuellement expédier par colis familiaux, 2 kg. de noix en coque ou de cerneaux, ils auront la faculté dès que leur commune aura satisfait en totalité à son imposition, d'expédier par colis de 10 kg., tout ou partie du reliquat disponible de leur récolte. Ils devront à cet effet demander les autorisations de transport nécessaires, au chef du Bureau local d'expéditions du Comité central, de ravitaillement en fruits et légumes, qui les leur accordera de droit.

En outre, lorsque le département sera libéré de la totalité de son imposition, le ministre pourra autoriser la trituration par les huileries artisanales, des noix détenues par les producteurs. Les producteurs pourront alors obtenir du chef du bureau local d'expéditions une autorisation de trituration, qui vaudra autorisation de transport tant pour les noix à triturer que pour l'huile obtenue, entre leur exploitation et le moulin artisanal.

L'huile extraite sera laissée en totalité à la disposition des producteurs. La liste des bureaux d'expéditions du comité central de ravitaillement en fruits et légumes est tenue à la disposition du public dans les mairies.

## AGRICULTEURS

### DESINFECTEZ VOS SEMENCES

La carie a fait d'importants dégâts, dans les céréales. Pour éviter de semblables pertes en 1944, il faut traiter ces semences avant le semis.

Autrefois, nous utilisions avec succès le sulfate de cuivre ou vitriol bleu, aujourd'hui il est devenu trop rare et il faut le réserver pour les usages où il est irremplaçable, notamment pour lutter contre le mildiou de la vigne et de la pomme de terre. On peut aussi utiliser le sulfate de fer ou vitriol vert qui remplace, il n'en est rien. Les seuls produits efficaces actuellement à votre disposition sont le formol et les sels mercuriques (ceux-ci vendus sous le nom de spécialités).

La désinfection par immersion est très efficace : dans une cuve, mettez de l'eau, ajoutez-y soit du formol (1/4 de litre de formol du commerce pour 100 litres d'eau), soit des sels mercuriques (quantités fixées sur les notices). Mettez 30 à 40 kg. de grains dans un panier, trempez dans la cuve, remuez les grains avec un bâton, écumez ceux qui surnagent, égouttez, étalez et pelletiez énergiquement sur une aire plane, propre et sèche pour sécher le blé.

Ne préparez que les quantités de semences à utiliser immédiatement. La désinfection par pulvérisation pour être convenable doit être méticuleusement exécutée ; à défaut d'une poudreuse spéciale, utilisez une vieille baratte ou fabriquez-en une avec un tonneau ou un fût métallique. Il faut que le récipient soit bien étanche. Remplissez-le à moitié avec le grain à traiter, ajoutez les sels mercuriques et tournez jusqu'à complet enrobage.

Ce travail demande du temps mais, exécuté avec soin, il est toujours rémunérateur, car l'obtention d'une belle récolte dépend autant des qualités de la semence que de celles d'un sol bien travaillé. — Communiqué de la Direction des Services Agricoles du Lot.

## Les fêtes de la Toussaint

Le lundi 1<sup>er</sup> novembre sera férié sauf pour les usines travaillant pour l'économie nationale ; les services publics fonctionneront, les ministères assureront une permanence, les écoles seront fermées lundi et mardi.

## DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES MAISON P. NOYER

5, rue Jean-Caviolle — CAHORS

## EMBALLAGES, GROUPAGES, CAMIONNAGES

## TOUS LES TRANSPORTS

Mise en service d'une nouvelle organisation de groupages :

CAHORS - TOULOUSE - CAHORS

Toute la France

par Groupages accélérés

Pour tous renseignements :

Téléphonez N° 3-34, CAHORS

ÉCRIVEZ-NOUS

CONSULTEZ-NOUS

Il y va de votre intérêt

## CHRONIQUE DU LOT

### CONSERVATION DU STOCK FAMILIAL DE POMMES DE TERRE

Consommateurs qui avez pu, grâce à vos cartes, constituer un petit stock de pommes de terre, vous devez redoubler de soins pour éviter toute perte par pourriture.

À l'approche des grands froids, il convient de rappeler le procédé pratique de conservation des pommes de terre de consommation.

Le local où elles seront déposées doit être sec, obscur, à l'abri de la gelée.

1° Il doit être sec car l'humidité de l'air favorise le développement des champignons nuisibles.

2° Il doit être obscur car à la lumière les tubercules verdissent et prendraient une saveur désagréable.

Une cave convient donc dans la plupart des cas. Si l'on ne dispose pas d'un endroit obscur, il suffit de couvrir le tas de pommes de terre avec des toiles, des sacs, des journaux...

3° Il doit être à l'abri de la gelée : les pommes de terre gèlent entre - 2° et - 3°. Les pommes de terre gelées n'étant pas comestibles et pourrissant très rapidement, il faut bien couvrir les tas avant les froids rigoureux avec des sacs, de la paille...

Bien entendu, le local choisi aura dû être garni de paille ou de copeaux de bois pour éviter que les pommes de terre ne soient en contact direct avec le sol et les parois.

Enfin le tas de pommes de terre devra être remué fréquemment pour éviter la germination, pour éliminer les tubercules gâtés et retirer, pour la consommation immédiate, les tubercules légèrement atteints et qui risqueraient de contaminer les pommes de terre saines.

## AVIS DE CONCOURS

Un concours pour 20 emplois d'inspecteurs-adjoints du Service général de contrôle économique aura lieu les 15, 16 et 17 février 1944.

Pourront prendre part à ce concours, les candidats du sexe masculin âgés de 22 ans au minimum et de 32 ans au maximum au 1<sup>er</sup> janvier 1944, justifiant de l'une des qualités suivantes :

1° Titulaires d'une licence ou d'un doctorat ;

2° Officiers ou anciens officiers du cadre actif ;

3° Anciens élèves ayant satisfait aux examens de sortie des grandes écoles.

Les fonctionnaires du cadre principal des administrations publiques ainsi que les rédacteurs des administrations centrales des secrétariats d'Etat peuvent, sous certaines conditions, prendre également part au concours.

Les candidats reçus au concours accèdent directement aux emplois du cadre supérieur dès leur titularisation, bénéficiant ainsi d'avantages de carrière exceptionnels.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 décembre 1943 dans les Directions générales ou départementales du Service général de contrôle économique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Centre d'études du Service général de contrôle économique, 46, rue Copernic, Paris (XVI<sup>e</sup>), ou à la Direction départementale, 16, rue St-Barthélémy, à Cahors.

## BONS DE CUIR

Des « bons de cuir de bourrellerie pour usage agricole » créés pour permettre l'équipement des nouveaux attelages de bœufs et la confection de harnais ou de pièces de harnais dans des cas exceptionnels (destruction accidentelle, incendie, réquisition, achat de nouveaux attelages installations nouvelles, etc...) sont mis chaque mois à la disposition des agriculteurs par la Direction départementale des Services Agricoles.

Les intéressés trouveront les formules de demandes nécessaires soit chez leur bourrelier habituel, soit à la Direction des Services Agricoles du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors.

En aucun cas, cependant, ces bons ne peuvent être délivrés pour l'entretien du matériel existant, les bourrelliers étant approvisionnés pour assurer ce travail sans remise de bons.

## LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 1<sup>er</sup> novembre : Labathude, Saint-Colombes, Vayrac.

Mardi 2 novembre : Aynac, Livron, Saint-Denis-Catus.

Mercredi 3 novembre : Bagnac, Puy-l'Évêque, Cahors.

Jendredi 4 novembre : Flaujac-gare, Souillac.

Vendredi 5 novembre : Carluet, Cressensac, Lauzès, Dégagnac.

Samedi 6 novembre : Escamps, Gourdon, Limogne, Marminiac, Saint-Céré.

### LES FEUILLES D'ARBRES constituent un excellent aliment d'appoint pour le bétail

Les ressources alimentaires offertes par les plantes non cultivées sont assez abondantes ; d'autre part, leur dispersion rend leur récolte souvent malaisée. Elles n'en représentent pas moins un appoint très précieux que nous n'avons plus le droit de négliger.

Véritables « prairies aériennes », les feuilles d'arbres, systématiquement récoltées, ont pu fournir à certains belléphants de la guerre 1914-1918 des quantités considérables de fourrage de bonne qualité.

Les feuilles de l'orme, du tilleul, ont une richesse nutritive comparable à celle de la luzerne.

Les feuilles du charme, du saule, se rapprochent des foin.

Celles du sureau sont plus riches encore, celles de l'ébène, du chêne, de l'acacia constituent également un bon aliment.

Le micocoulier donne un bon fourrage pour les bovins et les chevaux.

Les feuilles de frêne, malgré leur saveur amère, sont appréciées par les bœufs et les moutons.

Les feuilles de châtaignier séchées sont bonnes pour les moutons ; hachées et cuites, elles conviennent également aux bovins.

La consommation des feuilles se fait l'été vert ou à l'état sec. On estime que 100 kg. de foin peuvent être remplacés par 150 kg. de feuilles fraîches d'orme, de frêne, d'acacia, de hêtre, de peuplier, de saule, de charme ou de chêne, ou par 80 kg. de feuilles séchées de ces mêmes essences.

Il est toutefois recommandé d'observer cette règle capitale : Toutes les feuilles séchées sur l'arbre, que l'automne détache, ont une valeur nutritive nulle.

Il faut enfin se garder de cueillir les feuilles des essences vénéneuses comme l'if, le fusain, le laurier-rose ; les feuilles de noyer nuisent également à la sécrétion lactée.

## POUR PREVENIR LA POLYOMIÉLITE

Le professeur Sureau, chef du centre de transfusion sanguine, médecin du Ministère de la production industrielle, vient d'appliquer aux 11.000 employés de ce département, un traitement très simple pour les préserver de la polyomyélite, procédé connu depuis longtemps en Amérique, qui consiste en la pulvérisation dans les fosses nasales d'une solution d'acide pierique mélangé à l'alun de soude.

L'immunité serait assurée pour trois ou quatre mois.

Ajoutons, cependant, qu'un rapport de MM. Lépine et Levaditi, lu à l'Académie de médecine, et qui sera communiqué au secrétaire d'Etat à la santé, pense que la note américaine de 1936, à laquelle il est fait allusion, était relative à des expériences et que, depuis lors, les connaissances ont évolué. En effet, la contagion peut aussi émaner de la voie digestive et l'on emploie maintenant exclusivement le zinc. En concluant, les auteurs déclarent qu'on peut dire au minimum que la méthode proposée ne donne aucune garantie d'efficacité.

## Pour organiser une soirée récréative une autorisation est nécessaire

Malgré les prescriptions antérieures, plusieurs séances récréatives se sont données, ou ont été sur le point de l'être, sans qu'aucune autorisation spéciale de la Préfecture n'ait été délivrée. De telles pratiques ne doivent plus avoir lieu, et les organisateurs doivent comprendre qu'une coordination est nécessaire dans ces appels à la générosité publique ; faute d'organisation, le but visé risque de n'être pas atteint car le public se lasse d'être trop souvent sollicité.

Toutes les demandes de séance récréative devront donc être visées par la Maison du Prisonnier, et parvenir à la Préfecture afin qu'une autorisation spéciale soit délivrée.

## Livraison des légumes secs

Un arrêté de M. le Préfet régional du 13 octobre 1943 fixe au 31 décembre, dernier délai, la date limite de livraison des contingents de légumes secs imposés au titre de la campagne de production 1943.

Passé cette date, les producteurs qui n'auront pas livré la totalité de leur imposition seront notamment passibles d'amendes administratives.

## Stage de la Chapelle-en-Serval

Un stage aura lieu du 15 novembre 1943 au 15 juillet 1944 à l'école nationale des cadres supérieurs de la Chapelle-en-Serval.

Il est destiné à la formation des cadres supérieurs du secrétariat général de la jeunesse de l'administration centrale, des services extérieurs, des écoles de cadres et des équipes nationales.

Un examen d'entrée aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre.

Prière de s'adresser pour les candidatures et pour tous les renseignements complémentaires à la Délégation à la Jeunesse, 68, Bd Gambetta, Cahors.

## Un colis de Noël

offert par le gouvernement  
aux prisonniers

A l'occasion de Noël 1943, le gouvernement a décidé d'offrir, comme l'an dernier, à chaque prisonnier de guerre et à chaque prisonnier transformé en travailleur civil, un colis gratuit du poids brut de 5 kg. environ.

Pour répondre au désir manifesté par de nombreux prisonniers et par les hommes de confiance des camps, et pour remédier dans toute la mesure du possible aux difficultés rencontrées en 1942, les colis ne seront pas nominatifs, mais anonymes.

L'expédition se fera par wagons complets sur les camps, et la distribution des colis sera assurée par les soins des hommes de confiance. Chaque prisonnier recevra donc un colis de Noël sans que la famille ait à intervenir.

## Les frais scolaires sont réduits pour le premier trimestre

La rentrée scolaire ayant été retardée, les parents sont informés qu'ils n'auront pas à payer l'intégralité des frais de scolarité pour le premier trimestre 1943-1944.

Les frais seront calculés à partir du 16 octobre. C'est donc sur le 6<sup>e</sup> des frais supportés que portera la réduction.

## En peu de mots...

● La recherche des gisements de man-ganèse se poursuit. Les travaux s'effectuent sur l'ensemble du territoire nippon qui, à cet effet, a été divisé en 10 zones.

● M. Georges Darbou, qui était préfet du Vaucluse, après avoir été préfet du Tarn, vient d'être nommé directeur du cabinet du président Laval.

● La police a arrêté cinq individus qui pillaient les wagons de marchandises en gare de Rennes. Une bande de sept autres voleurs, qui dérobaient des ustensiles de ménage destinés au service des réfugiés, a été également arrêtée.

● La Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a condamné à mort Auguste Levany et sa maîtresse Marguerite Reutenajer, 18 ans, qui avaient étranglé la mère de l'accusée, sous prétexte qu'elle s'opposait à leur mariage.

● Le Pape parlera dimanche à la radio, à 18 h. (heure italienne), à la clôture du Congrès eucharistique du Pérou.

● Plus de 30.000 personnes sont mortes du choléra en juin, juillet et août dans la province de Madras (Indes).

● La République sera proclamée en novembre, annonce une dépêche de Rome, par l'Assemblée constituante italienne convoquée à cet effet.

● Le chiffonnier Jules Hennebelle avait volé et tué le chat d'un cafetier. Condamné par le tribunal de Lille à 3 mois de prison, il fit appel. La Cour a élevé la peine à 6 mois.

● M. Vincent Auriol, ex-député socialiste, ministre des Finances dans le ministère Blum, est arrivé à Londres en tant que spécialiste français des questions financières.

● Une habitante de Brive, Mlle Pagnoux, vient de gagner un prix au concours du blé organisé par la Radiodiffusion nationale. Avec un seul grain, elle a obtenu un pied ayant 66 épis et 2.286 grains. On sait que le rendement normal en culture est d'une vingtaine de grains pour un grain semé.

## Pour la 207<sup>e</sup> fois

une infirmière donne son sang

Une infirmière de la Rochelle, Mlle Marthe Pineaud, infirmière major, chargée de cours à la Maison féminine de la Rochelle, vient de se prêter à sa 207<sup>e</sup> transfusion de sang.

Son magnifique exemple a décidé six jeunes filles à se proposer comme donneuses de sang à sa place.

## Les délégués des planteurs de tabac se sont réunis à Paris

Après le premier congrès des planteurs de tabac du sud-ouest, qui s'est tenu il y a cinq jours à Bordeaux, les délégués des planteurs du reste de la France se sont réunis en assemblée générale à Paris.

Ils ont mis au point l'organisation et le fonctionnement du groupe spécialisé qu'ils représentent et examiné les principaux problèmes relatifs à la culture du tabac, conditions d'exploitation, calcul des primes et des prix, rapports avec l'administration et surtout accroissement de la production.

## Une invention française

Le lieutenant de vaisseau Jacques Cousteau et M. Roger Dumas, grâce à un appareil respiratoire de leur invention, viennent de battre tous les records de plongée libre, sans scaphandre, en se maintenant pendant 30 minutes au fond de la mer, à une profondeur de 60 mètres.

L'appareil en question est entièrement automatique et ne nécessite aucun réglage de la part du plongeur, qui est constamment en équilibre de pression avec le milieu. Il se compose essentiellement de trois tubes à oxygène.

Le lieutenant Cousteau a pu ainsi opérer de remarquables prises de vues cinématographiques sans l'aide d'aucun éclairage artificiel. — *Interfrance*

## Bons d'achat périmés

Le C.O.C.H.E.T. a été avisé que les bons d'achat allemands de couleur rose cesseront d'être valables le 31 octobre 1943.

A cette date seront mis en circulation des bons de couleur verte qui, seuls, devront être honorés. Il est instamment recommandé aux détenteurs de bons roses d'en demander l'échange à M. Quenelle, Secrétaire de la section textile, 38 bis, rue Roquelaine, Toulouse.

Passé le 10 novembre les bons d'achat en question seront définitivement perdus pour leur possesseur.

## Aux familles des travailleurs français en Allemagne

La Délégation du Lot du Commissariat général à la main d'œuvre française en Allemagne invite les familles désireuses d'envoyer des colis en Allemagne à adresser une demande d'étiquettes permettant l'envoi de ces colis. Prière de vouloir bien mentionner le nom de l'expéditeur du colis ainsi que l'adresse complète de l'ouvrier en Allemagne.

Adresser les demandes au Délégué inspecteur du Commissariat général à la M.O.F.A., 7, av. Jean-Jaurès, à Cahors.

## Médaille de la Famille Française

L'« Officiel » publie un décret portant attribution de la Médaille de la Famille Française.

Par ce décret, la Médaille de la Famille Française est décernée en témoignage de reconnaissance à un certain nombre de mères de famille dans les départements parmi lesquels est compris le Lot.

# IL N'EST PAS ENCORE DIT QUE LE LOT SE LAISSERA prendre neuf cantons par la Corrèze

Où, la chose n'ira peut-être pas aussi facilement que l'avaient cru ceux qui devaient être les bénéficiaires de l'opération. Il nous revient divers échos d'après lesquels nous commençons à avoir quelque espoir que tout n'est pas définitivement réglé par l'entente si discrètement conclue entre le Comité régional de Toulouse et le Comité régional de Limoges-Brive. Le sort touristique du Lot, aussi gentiment dépeuplé au coin d'un décret, devra être examiné ailleurs qu'ici et sans doute dans un esprit tout différent de celui qu'avaient fait prévaloir d'honorables commerçants du tourisme qui trouvaient très naturel de prendre chez nous le bien qu'ils n'avaient pas chez eux. Ce sont là des procédés dont le spectacle du monde en guerre nous donne trop d'exemples, mais qui ont droit de nous étonner de la part de nos aimables compatriotes et voisins corréziens avec lesquels nous avons toujours vécu en bonne paix et amitié.

En attendant, voyons un peu s'il y avait quelque raison — je dis quelque raison raisonnable — de pratiquer cette opération chirurgicale, ce partage du Lot qui créerait deux régions touristiques distinctes, l'une ayant son centre à Cahors et l'autre qui serait rattachée à Brive. De sorte qu'entre deux de ses puissants voisins, dont l'un se serait enrichi de ses dépeuplés, le Lot touristique resterait avec ce que l'on aurait bien voulu lui laisser.

Or, il a été très fortement fait remarquer au Ministre compétent, par voie officielle, que le Lot forme à lui seul une région naturelle, la région quercynoise. Cette région constitue une personnalité qui ne se confond avec aucune autre. Quant à l'histoire du Quercy elle diffère de celle des régions voisines de sorte que par ses mœurs, ses traditions et même sa langue, le Quercy forme un ensemble cohérent et qu'on ne saurait séparer sans le démembrer.

Cette unité du Quercy se manifeste aussi par l'ensemble de sites. Depuis les Causses blanches du sud de Cahors jusqu'aux Causses du Nord, depuis les curiosités pittoresques de la Vallée du Lot jusqu'aux sites remarquables des cantons de Saint-Céré, Latronquière et Souillac (Rocamadour, Padirac, Autoire), notre région constitue cet ensemble, divers et varié, mais parfaitement lié et dont on ne voit pas sous quel prétexte admissible une partie pourrait être séparée des autres pour entrer dans des formations artificielles et arbitrairement constituées. C'est un projet qui ne peut avoir pour mobile que des intérêts autres que ceux de ces régions pour lesquelles Cahors

et Figeac doivent rester les centres touristiques naturels.

Invoquera-t-on la facilité des voies de communication ? Il faut bien que nous cherchions des raisons, puisque en fait on n'en a pas donné, puisqu'on s'est borné à « décréter » que, du jour au lendemain, tout serait changé dans l'ordre naturel des choses contre lequel ne s'est élevé jamais la moindre réclamation ! Nous ne savons pas les motifs qui ont été fournis dans les conciliabules par lesquels a été préparé cet étrange et inadmissible dépeuplement de notre pays — conciliabules auxquels on avait soigneusement oublié de convoquer les représentants du Lot, comme si cela ne les regardait pas !

Si ceux-ci avaient été invités à, ce qu'on pourrait bien appeler, ce syndicat de caractères, et si on avait essayé de justifier la mesure projetée en invoquant la facilité des communications, il leur eût été trop facile de répondre en montrant sur une carte le réseau de voies qui, de Cahors, divergent dans tous les sens. Il comprend les voies ferrées Cahors-Brive, Cahors-Montauban, Cahors-Capdenac, Cahors-Libos auxquelles s'ajoutent les routes superbes de Cahors-Paris, Cahors-Toulouse, Cahors-Villefranche, Cahors-Figeac, Cahors-Ville-neuve et surtout (puisqu'il s'agit de ces cantons Nord) Cahors-Saint-Céré avec ses ramifications à droite et à gauche qui conduisent précisément aux principaux centres touristiques dont on avait l'intention de nous dépeupler.

Etait-il donc ignoré ce magnifique réseau ferroviaire et routier dont il semble qu'on n'a pas voulu tenir compte ? En tout cas il était parfaitement connu et utilisé par de très nombreux touristes qui le sillonnaient chaque jour avant la guerre. Et, comme l'ont très bien rappelé dans leur lettre de protestation, MM. le président du Syndicat d'Initiative de Cahors, le président de la Chambre de Commerce du Lot et le président du Syndicat des hôteliers, des circuits intéressants commençaient à s'organiser, ayant Cahors pour centre. Les expériences faites par M. Lalo, entrepreneur de transports à Rocamadour, et par M. Celles, entrepreneur à Puy-l'Evêque, avaient montré qu'avec la compréhension des pouvoirs publics on est parfaitement à même d'alimenter dans notre région des services réguliers.

Ce que nous avons dit constitue déjà une assez forte réfutation des prétentions subitement révélées par le décret spoliateur. Il est d'ailleurs bien d'autres raisons à faire valoir et que nous nous proposons d'exposer. Car, on peut nous en croire, tout n'est pas dit. E. L.

## CHAMBRE DES METIERS DU LOT

En raison des fêtes de la Toussaint les divers services de la Chambre des métiers du Lot, Secrétariat de la Chambre des métiers, bureau artisanal des matières, bureau des syndicats, coopérative artisanale, bureau du journal « l'Artisan de France », seront fermés au public les journées du lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 novembre.

### Aux commerçants

Le Comité général d'organisation du commerce public chaque mois un Bulletin contenant les principales informations intéressant ses ressortissants. Le service de ce Bulletin étant fait gratuitement aux commerçants recensés au C.G.O.C., ceux-ci peuvent en faire la demande au Bureau Départemental du C.G.O.C., Chambre de commerce à Cahors, en indiquant très exactement leur nom, leur adresse et leur numéro d'immatriculation au C.G.O.C.

## Si l'on est sans nouvelles de travailleurs français en Allemagne

Pour obtenir rapidement des renseignements sur la santé de travailleurs français en Allemagne dont on est sans nouvelles, on s'adressera utilement au Service social du commissariat général à la main d'œuvre française en Allemagne (service Bruneton), 149 rue de Grenelle, Paris (7<sup>e</sup>). Il est recommandé de fournir les précisions suivantes sur l'intéressé : nom et prénoms, date et lieu de naissance ; date de l'arrivée en Allemagne ; qualité (volontaire ou désigné pour le travail en Allemagne ; nom et adresse de la firme en Allemagne ; nom du lager (camp) et adresse.

### Contributions indirectes

M. Ausset, employé des Contributions indirectes à Puy-l'Evêque, est nommé à Cahors.

## Le Grand Prix de poésie Fabien Artigue

### de l'Académie des Jeux Floraux

L'Académie des Jeux Floraux décernera, en 1944, le grand prix de poésie Fabien Artigue de 10.000 francs qu'elle a attribué précédemment à M. Maurice Margre et à M. l'abbé Sylvain Louize.

Ce prix sera attribué, s'il y a lieu, à un volume imprimé de poésies françaises ; de plus, en raison des circonstances, des œuvres manuscrites ou dactylographiées pourront être présentées dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en cinq exemplaires.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seront seuls admis, pour 1944, ceux qui auront été publiés en 1942 et 1943. Ce concours sera irrévocablement clos le 31 décembre 1943. Le programme sera envoyé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande au secrétariat de l'Académie, hôtel d'Assézat et Clémence Isaure, à Toulouse.

## Le grand prix de prose Fabien Artigue

### de l'Académie des Jeux Floraux

L'Académie des Jeux Floraux décernera en 1944 le grand prix de prose Fabien Artigue indivisible de 5.000 fr. qu'elle a attribué précédemment à M. le chanoine Jean Contrasty et à M. Jean Fourgous.

Ce prix sera attribué, s'il y a lieu, à un ouvrage en prose, d'ordre essentiellement littéraire, imprimé dans le courant de l'année 1943 ; de plus, en raison des circonstances, des œuvres manuscrites ou dactylographiées pourront être présentées dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en cinq exemplaires.

Ce concours s'ouvrira le 1<sup>er</sup> décembre 1943 pour être irrévocablement clos le 31 du même mois.

Pour tous renseignements demander le programme des concours au secrétariat de l'Académie, hôtel d'Assézat et Clémence Isaure, à Toulouse.

### Attention au « botulisme »

Le manque de légumes pendant la saison froide et les difficultés très grandes du ravitaillement ont amené bon nombre de ménagères à confectionner dès l'été des conserves familiales. Si quelques-unes retiennent « les secrets » de ces préparations, bon nombre, non averties des difficultés qu'elles présentent, s'y sont mises avec ardeur sans prendre bien souvent les précautions élémentaires. Elles risquent non seulement de voir leurs stocks gâchés, mais encore de s'empoisonner, elles et leur famille, et, pour avoir voulu fuir un danger, de tomber dans un piège.

Des cas récents de « botulisme » viennent illustrer le danger de ces conserves familiales. Depuis deux ans, en effet, l'Institut Pasteur a signalé ce danger, qu'il s'agit de légumes, de pâtés ou de porc conservés, fumés ou salés.

Mais, qu'est-ce que le botulisme ? Une maladie due à la présentation dans les conserves, d'un microbe, le bacille botulique dont l'ingestion par l'homme peut causer des accidents mortels.

Pour l'éviter, il est nécessaire de faire cuire, en les portant à ébullition pendant quelques instants, sur feu nu et en remuant constamment, toutes les conserves familiales, immédiatement avant de les consommer.

### Justice de paix

Notre compatriote, M. Marqués, avocat, ancien rédacteur à la résidence générale de France au Maroc, est nommé juge de paix de Bourg-de-Visa et de Montaignu-du-Quercy.

Nous adressons à M. Marqués nos félicitations.

### INDEFRISABLE sans APPAREIL

sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

### A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

## LE TAUX DES RATIONS POUR NOVEMBRE

Le Journal Officiel publiera demain un arrêté fixant le taux des rations pour novembre, qui présente, par rapport à l'arrêté relatif aux rations du mois d'octobre, les différences principales suivantes :

Pain : La ration de pain des consommateurs de chacune des catégories E, J1, J2, J3, A et V ayant été augmentée de 25 grammes par jour au cours du mois d'octobre, ceux-ci percevront le supplément total de 750 grammes qui leur est alloué pour le mois de novembre contre remise des coupons numéros 0, 9, et 10 de novembre de la feuille semestrielle des catégories correspondantes, chacun ayant une valeur de 250 grammes.

Ces coupons pourront être échangés dans les mêmes conditions que les tickets-chiffres des feuilles de pain des catégories de consommateurs correspondantes, contre du pain ou tous autres produits.

Les coupons 0, 9 et 10 de novembre présentant, dans leur partie inférieure l'indicateur T ou C sont sans valeur.

Matières grasses : Les préfets ont la faculté de ne valoriser les tickets-lettres que si les approvisionnements le permettent et au fur et à mesure de la constitution de ces approvisionnements.

### Appel aux familles

L'Union des Familles nombreuses du Quercy vient de recevoir un appel angoissé de la Ligue des familles nombreuses de Toulon.

Nul n'ignore que le département du Var et spécialement la ville de Toulon souffrent d'une pénurie extrême du ravitaillement. A Toulon même des milliers d'enfants sont dans un état de déficience physiologique qui met en danger leur santé. Est-il nécessaire de dire quelle angoisse pèse sur les chefs de famille, spécialement dans les milieux peu fortunés, lorsque pères et mères voient leurs enfants souffrir de la faim ?

Resterions-nous insensibles ? L'Union des Familles nombreuses du Quercy ne peut en accepter l'idée.

Certes, nous avons tous les difficultés de tous ordres qui pèsent sur chacun d'entre nous ; nous sommes, pères de familles nombreuses, placés mieux que tous autres pour les connaître.

Mais d'autres plus malheureux que nous souffrent durement et nous avons l'impérieux devoir de les soulager.

Nous adressons donc un appel pressant à tous nos compatriotes du Quercy.

Que tous ceux qui le peuvent veuillent bien s'inscrire à l'effet d'envoyer chaque mois au moins un colis à une famille toulonnaise.

Bien entendu les colis seront entièrement remboursés (marchandise, emballage, frais de port, etc.). L'expéditeur aura en même temps la certitude que les colis seront utilement employés car les adresses nous seront données par la ligue toulonnaise des familles nombreuses.

Amis du Quercy donnez-nous votre adhésion. Vous enverrez ce que vous pourrez (légumes, châtaignes, fruits), mais il y a urgence.

Que tous ceux qui le peuvent écrivent de suite au secrétariat de notre Union (M. Lagarde, pharmacien, Boulevard Gambetta à Cahors).

Qu'un souffle de fraternité nous soulève il s'agit de sauver quelques milliers d'enfants de France — Pierre Boudet Président de l'union des familles nombreuses du Quercy

### La ligne électrique

#### Brive-Montauban est terminée

Les travaux entrepris depuis deux ans viennent de prendre fin sur la ligne Paris-Port-Bou. En effet, les essais avec matériel roulant ont eu lieu sur le tronçon Brive-Montauban, qui restait à électrifier.

Avant que la ligne soit mise à la disposition des voyageurs, à partir du 2 novembre, on pense que des trains électriques de marchandises pourront circuler sur le nouveau tronçon.

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Direction des Courriers et Transmission de la Croix-Rouge Française informe que les messages familiaux, voie ordinaire, sont maintenant acceptés et acheminés à destination de l'Italie et de la Corse dans les mêmes conditions et sur les mêmes formules que pour les pays étrangers et colonies avec lesquels les relations postales sont interrompues.

### Dans la police

M. Jean Coldefy, inspecteur stagiaire, est nommé aux renseignements généraux à Cahors.

### Avis de recrutement de commis temporaires

L'administration procède au recrutement sur titres de 95 commis temporaires du sexe féminin. La date de clôture du registre d'inscriptions est fixée au 5 novembre 1943.

Sous réserve de la dérogation prévue par l'article 162 du Code de la famille, peuvent postuler l'emploi, les candidates âgées de plus de dix-huit ans et de moins de trente ans à la date de clôture du registre d'inscriptions. Le recrutement est ouvert aux candidates pourvues du baccalauréat ou du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent.

Les postulantes doivent être de bonne constitution, n'être atteintes d'aucune infirmité incompatible avec le service, ni d'aucune maladie contagieuse.

Traitements : 11.500 fr., plus 8.000 francs (indemnité spéciale temporaire), plus indemnité de résidence, allocations pour charges de famille et indemnités diverses.

Les candidates pourront s'adresser pour tous renseignements (conditions d'admission, pièces à fournir, etc...) au directeur des contributions indirectes de leur département ; pour le département du Lot, à Cahors, 3, rue Victor-Hugo.

L'administration procède également au recrutement de commis temporaires du sexe masculin. Ce recrutement est ouvert aux candidats non astreints au service obligatoire du travail ou dispensés de ce service. Ceux-ci devront, s'ils ne sont pourvus de diplôme, avoir effectué des études secondaires impliquant un degré d'instruction suffisant. Le registre d'inscriptions sera clos le 5 novembre prochain.

COMMERÇANTS !  
INDUSTRIELS !  
PARTICULIERS !  
Pour vos Transports

consultez à CAHORS

## MAISON P. NOYER

qui met à votre disposition sa nouvelle organisation de groupages rapides toutes directions

Principales villes desservies : TOULOUSE - PARIS - LYON - MARSEILLE - BORDEAUX - NIMES - MONTPELLIER - CARCASSONNE - PAU - TARBES - AGEN - NARBONNE, etc...

et toutes les principales villes de France, dans les deux sens

N'hésitez pas à nous consulter, nous pouvons accélérer vos livraisons.

RAPIDITÉ — SÉCURITÉ  
TARIFS HOMOLOGUÉS  
Pour tous renseignements s'adresser à nos bureaux

# ETRANGE MARIAGE

par CONCORDIA MERREL N° 5

Sa voix se brisait. L'expression du regard de Quentin s'adoucit : Au moins, il y avait cette parité entre eux, qu'ils étaient battus, vaincus, perdus...

— Supposons, dit-il, que nous fassions cette folie. Supposons que nous nous marions pour nous séparer à la porte de l'église... Vous suivez votre chemin et moi le mien, ou plutôt celui de Peterson... Quel sera le résultat ? Vous aurez un nom et moi, j'aurai eu ma noce...

Honor restait assise, immobile, haletante, les yeux agrandis et brillants dans son visage pâli...

— Mais après ?... finit-elle par demander.

— Après ?

— Quand vous serez de retour de l'expédition.

Il rit avec effort.

— Ne vous tracassez pas. Je ne revendrai pas.

— Que voulez-vous dire ?

— Précisément ce que j'ai dit :

— Est-ce que vous allez... exprès ?

— Cela n'est pas nécessaire. L'expédition est la plus folle qu'on ait jamais tentée... De plus, je sais que je ne dois pas revenir.

— Comment pourriez-vous le savoir ?

— Je le sens...

— Bien des soldats, pendant la guerre, ont eu la même sensation en partant. Cependant ils sont revenus.

— Ils ne pouvaient pas avoir un sentiment aussi profond que le mien, aussi positif.

— Mais si, du moins, ils croyaient l'avoir.

Devant l'insistance de la jeune fille, il eut un mouvement d'impatience :

— Je suis persuadé que vous n'avez rien à craindre de l'avenir et que votre veuvage est certain.

Honor, les joues roses maintenant, dit avec une sorte de ferveur :

— Je ne pensais pas à moi.

— Vraiment ? C'est bien gentil et délicat de votre part...

— Pas du tout, parce qu'il n'y a pas la moindre chance que la chose puisse me toucher d'une façon ou d'une autre. L'idée en elle-même est absurde... impossible... fantastique...

Subitement, elle se couvrit le visage de ses deux mains. — Oh ! je ne sais pas... Supposons que je sois assez touchée... mais, naturellement, je ne le serai pas... je ne le pourrai pas... C'est impossible...

Quentin Talbot prononça lentement :

— Cela pourrait l'être, si quelque chose nous importait encore... Mais puisque rien ne nous importe plus...

Alors...

Il s'arrêta.

Elle leva la tête. Ils demeurèrent assis, en silence, leurs regards se croisant, profonds et enveloppants.

— Mais vous ne désirez pas m'épouser ? dit-elle enfin.

— Non, répliqua-t-il, du point de vue sentimental, je ne le désire pas, car ce point de vue m'a trop mal réussi. Aussi, je crois que je ne le respecterais plus autant que je l'ai fait.

— Et moi, je ne désire pas vous épouser.

— Mais vous souhaitez un nom.

Elle eut un rire qui tremblait :

— C'est une telle folie déjà que d'être assis à cette table, discutant sur une telle question, je ne vous connais pas. Vous n'êtes qu'un étranger pour moi, aperçu dans une fête mondaine...

— Et je n'ai pas de lettre de créance à vous présenter, plutôt le contraire... Lorsqu'un homme a été repoussé par sa fiancée avec cette brutalité, il y a des chances pour que celle-ci ait eu de sérieuses raisons...

— Non, je ne crois pas, relevait-elle avec vivacité.

— Vous dites ça probablement parce qu'elle ne vous plaisait pas...

C'était vrai et Honor le savait.

— Oui, peut-être, dit-elle, je dois avouer avec franchise qu'elle m'avait déplu... Un silence. Elle reprit :

— Vous ne savez rien de moi qui soit à mon avantage ?

— Non. D'autre part, je ne sais rien non plus qui soit contre vous.

— Ne croyez-vous pas que j'aie été abandonnée, un pauvre petit enfant de l'Assistance publique ?

pouvez pas... Je ne sais d'ailleurs pas ce que sont les permissions spéciales...

— J'arrangerai tout, dit-il.

S'entêtant, se répétant, elle continua :

— Mais pourquoi, une fois de plus, le feriez-vous ? Il n'est pas possible que ce soit simplement pour que j'aie un nom.

Un peu rouge, il avoua lentement :

— Il se peut que j'éprouve un plaisir sauvage à faire voir à la femme qui m'a lâché qu'une autre jolie femme...

— Je vois, dit-elle rapidement. C'est votre vanité qui est en jeu.

Rougissant davantage, il dit :

— Je le crains...

Cet aveu parut rendre à Honor un peu de son équilibre mental. Il fit naître aussi dans son cœur quelque pitié pour celui qui lui parlait. Il avait été sans aucun doute, cruellement blessé.

— Vous rendez-vous compte, reprit-elle avec lenteur, de ce que « sans nom » peut signifier ?

— Oui.

— Que ma parenté peut être n'importe quoi, que mes parents pouvaient n'être pas mariés...

— Sa sensibilité, tant mise à l'épreuve depuis la mort de sa mère adoptive à de telles évocations, faisait chevroter sa voix.

— Je ne vois là dedans aucune raison pour que vous refusiez de m'épouser.

— Oh !... Je ne peux pas... Vous ne

# CAHORS

## SERVICE DES CHAUSSURES

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera du 3 au 16 novembre 1943.

Du 3 au 9 novembre, distribution des coupons d'achat de pantoufles et galoches.

Du 10 au 16 novembre, distribution des coupons d'achat d'usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 16 novembre sera annulé.

Le public est informé qu'en raison du nombre élevé de commandes restant à satisfaire seront seules admises les inscriptions concernant les catégories suivantes :

- Fantaisie hommes.
  - Fantaisie femmes.
  - Fantaisie cadets, grandes fillettes.
  - Fantaisie gargonnettes, fillettes.
  - Galoches pointures 36 à 39.
  - Galoches pointures 30 à 35.
  - Galoches pointures 28 à 34.
  - Galoches pointures inférieures à 28.
- La carte de textile doit être présentée à l'appui de la demande, un reçu sera délivré.
- Les fiches de demandes seront fournies et reçues à la mairie, service des chaussures, du 3 au 16 novembre.

Pour les enfants de moins de 13 ans titulaires de la carte de textile E et J des fiches spéciales de demandes seront fournies par la mairie, du 3 au 16 novembre 1943.

## Cartes de priorité

Toutes les cartes de priorité devant être renouvelées chaque année au 1<sup>er</sup> novembre, les titulaires desdites cartes sont invitées à se présenter à la Mairie de leur résidence afin de faire procéder à ce renouvellement.

Les personnes dont les noms commencent par les lettres ci-après se présenteront, savoir :

- A, B, le 2 novembre. — C, le 3. — D, le 4. — E à K, le 5. — L, le 6. — M à O, le 8. — P à R, le 9. — S à Z, le 10.

## Avis de concours

Un concours pour l'emploi d'agent technique dessinateur du service du cadastre aura lieu vers la fin du quatrième trimestre de l'année 1943.

Le nombre des candidats à admettre à la suite de ce concours est de quarante environ. Aucun diplôme universitaire n'est exigé des candidats.

Les candidats trouveront auprès du directeur des Contributions directes et du Cadastre à Cahors, 3, rue Victor-Hugo, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des épreuves qu'ils auront à subir.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 30 octobre 1943.

## Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 31 octobre par la pharmacie Mirouse, et le lundi 1<sup>er</sup> novembre, par la pharmacie Lagarde.

## EDEN

Samedi 30 octobre et dimanche 31 en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45. **LE ROI S'AMUSE**, avec Michel Simon. Complément et Actualités.

Nota. — La Direction fait savoir à sa clientèle qu'à partir du jeudi 28 courant il y aura séance en soirée tous les jeudis à venir.

Lundi 1<sup>er</sup> novembre en soirée à 20 h. 45. **VINGT-CINQ ANS DE BONHEUR**, avec Tania Fédor et Jean Tissier. Complément et Actualités.

Les yeux durs et brillants d'Honor interrogèrent en même temps que sa voix :

— Sincèrement, vous ne voyez aucune raison inquiétante ?

Il répondit aussitôt :

— Sincèrement... A propos, j'ai oublié de vous apprendre que je ne mens jamais.

La jeune fille fit entendre encore une fois son petit rire nerveux. Ses yeux étincelèrent, ses joues s'empourprèrent soudain et avec une intonation de défi, elle dit :

— Alors, j'accepte. C'est de la folie, mais j'accepte votre proposition.

— Très bien, fit-il avec flegme. Si d'ici là vous ne changez pas de résolution, et sauf avis contraire de ma part, trouvez-vous demain, à midi, à l'église Saint-Gille, Pennington-Square.

Elle entendit comme dans un rêve sa propre voix qui lui parut être celle d'une étrangère, répondant :

— Très bien... J'y serai... Puis elle s'enfuit.

## CHAPITRE II

### UN SINGULIER MARIAGE

De retour à la maison des Falkland Honor monta dans sa chambre, ôta son manteau, s'assit sur son lit et essaya de réfléchir. Tout ce qui lui était arrivé dans la matinée lui paraissait être le souvenir d'un cauchemar. Cependant n'y avait-il pas là une évidente réalité ?

Quantin Talbot et elle devaient se marier ensemble ! Quantin Talbot !

## ETAT-CIVIL

du 22 au 29 octobre 1943

### Naissances

Bancharel Jean, rue Wilson.  
Bouyssi Gérard, rue Wilson.  
Magniant Monique, rue Wilson.  
Lafague Françoise, 2, avenue Jean-Jaurès.  
Liauzu Jean, rue Wilson.  
Lebon Colette, rue Wilson.  
Boffini Marie-Thérèse, Croix-de-Fer.  
Brunello Odette, rue Wilson.  
Roques Jacqueline, rue du Cheval-Blanc, 24.  
Atger Bernadette, route du Peyrat.  
Castant Robert, rue Wilson.  
Castant Bernard, rue Wilson.  
Ruiz François, rue Wilson.  
Bourgade Christian, rue Wilson.  
Ussel Annie, rue Wilson.

### Publications

Dissès Jean, surnuméraire de l'Enregistrement, et Douat Yvette, institutrice à Cahors.  
Flamand Honoré, cult., et Moutot Henriette, s.p., à Cahors.

### Décès

Bourjade Robert, professeur de musique, 36 ans, rue Wilson.  
Vican Marie, Veuve Grat, s.p., 84 ans, rue Wilson.  
Lichniewsky Irène, 2 mois, rue Wilson.  
Cabridens Anna, épouse Béduné, s.p., 59 ans, rue Jean XXII, 14.  
Moine Samuel, retraité, 67 ans, rue Foch.

## QUINZAINE DES JEUNES

Comme on le sait déjà, tous les Jeunes de France ont organisé, sous le patronage du secrétariat général à la Jeunesse, une **Quinzaine des Jeunes** pendant laquelle ils se livrent à différents actes de solidarité et d'entraide.

Par l'heureuse initiative de leur délégué à la Jeunesse, M. Jacquaut, les Jeunes du département du Lot ont prévu diverses manifestations et en particulier :

1° Une collecte de bois, combustible et bœreux dans la campagne au profit du Secours-National.

2° A Cahors une collecte de tout ce qui peut être utile à la confection de colis pour les jeunes travailleurs partis en Allemagne.

C'est le 31 octobre que les camions du Secours-National passeront dans les communes indiquées précédemment pour effectuer le ramassage de ces dons collectés parmi les jeunes pendant cette magnifique période d'exaltation des sentiments de solidarité et d'entraide dont ils auront à cœur de faire preuve.

## RADIODIFFUSION NATIONALE

Leurs débuts, grandes vedettes, grands virtuoses, tel est le titre de la nouvelle émission que la Radiodiffusion nationale présentera tous les dimanches.

Vous entendrez : Sacha Guitry, dimanche 31 octobre, de 11 h. 45 à 12 h. 30 sur tous les postes de la Radiodiffusion nationale.

## Tribunal de simple police

Dans sa dernière audience, le tribunal de police a prononcé 119 condamnations à des amendes, savoir : 35 à 6 fr. pour défaut de plaque d'identité à vélo ; 26 à 6 fr. pour défaut de surface blanche à vélo ; 30 à 1 fr. pour défaut de pièce d'identité ; 6 à 1 fr. pour circulation en sens interdit ; 12 à 6 fr. pour défaut d'éclairage à vélo ; 9 à 1 fr. pour infraction à la police du théâtre ; 8 à 1 fr. pour infraction à la salubrité publique ; 1 à 1 fr. pour divagation de chien sur la voie publique ; 4 à 1 fr. pour infraction au code de la route ; 1 à 11 fr. pour violences légères ; 1 à 15 fr. pour tapage nocturne ; 1 à 1 fr. pour achat à la propriété.

## Blessé à une main

Au cours de son travail sur le chantier de la Société parisienne pour l'Industrie, M. Tarazona, chef d'équipe, a eu la main gauche déchirée par une cornière.

## Retour de manivelle

M. Lalaurie a eu le poignet droit foulé par un retour de manivelle, en mettant un moteur en marche en gare de Cahors. Il devra observer 10 jours de repos.

## Blessé à un genou

En manœuvrant un levier d'aiguillage au poste de bifurcation de la ligne de Libos, M. Theil a été blessé au genou droit. 10 jours d'incapacité de travail.

## Blessé à un œil

Au cours de son travail M. Richard qui ajustait une porte métallique sur les chantiers des P.T.T., route de Paris, a eu de la limaille de fer projetée dans son œil droit.

Il devra observer un repos de 12 jours.

## Crue du Lot

A la suite des pluies de ces jours derniers, le Lot a subi une crue. Toutefois, cette crue n'a pas été très importante.

# Les Sports

## LES MATCHS DE DIMANCHE ET DE LUNDI

Association. — En championnat des Pyrénées, Lecture contre Stade Cadurcien (1).

Rugby. — Lundi, Albi Olympique contre Stade Cadurcien.

## STADE CADURCIEN

### Rugby

Dimanche, les deux équipes du Stade jouent à l'extérieur, la première à Souillac, les juniors à Montauban. Pour l'une comme pour l'autre, gros morceau à avaler. L'année dernière, Montauban a eu raison des nôtres. Souhaitons que cette année ils réussissent à prendre leur revanche.

A Souillac, nos joueurs trouveront une équipe rajunie, certes, mais combien entreprenante ; il ne faut pas oublier que le seul point de comparaison entre les deux quinze est Saint-Céré. Or, Souillac a battu Saint-Céré de 12 à 6 et Saint-Céré a battu Cahors de 12 à 5. La logique veut que Souillac soit supérieur à Cahors, malgré les coupes sombres que ce club a subies.

Nous concluons à un match très ouvert et, si les deux quinze sont animés du même désir, c'est-à-dire faire du jeu, nous assisterons à une belle partie. — *Remember.*

Sont convoqués à 9 h., cour de la gare : Magnani, Rouvières, Capis, Brunk, Bordes, Glénadel, Sote, Fréjaville, Rigaudie, Ménage, Mourguès, Villilles, Bru, Pechberty, Carman, Vidal, Cubaynes, Desprat, Olive, Eugène, James.

On dit : Que les sportifs cadurciens trouvent le calendrier du Stade (Rugby) bien présenté, mais un peu cher !

— Que les joueurs bleus et blancs ont dû penser dimanche que c'était la Saint-Clair (sans commentaire).

— Que l'absence, dimanche, de l'excellent avant Bru a été remarquée ; un deuil l'a tenu éloigné du ground ; nous lui présentons nos condoléances et toute notre sympathie.

— Que le junior Frayssinel fut admirable de cran. Il joua après le match des Juniors une mi-temps avec les seniors comme 2<sup>e</sup> ligne ; il tint honorablement son poste. Nos félicitations.

— Que le Stade a le bonheur de posséder dans son sein Estival, animateur de premier ordre, et le Stade ne serait plus le Stade s'il venait à quitter le club.

— Que les Amis du Rugby ont dimanche le choix : accompagner l'équipe I à Souillac (départ, 9 h. 26) ou accompagner l'équipe junior à Montauban (départ, 8 h. 15). Soyez nombreux à suivre nos deux quinze.

— Que Girma, le secrétaire de la Commission de Rugby, aurait donné sa démission : un faux bruit sans doute.

## LA PEDALE CADURCIENNE

C'est le dimanche 24 octobre que s'est courue la grande course contre la montre organisée par la P.C., avec départ séparé de 3 en 3 minutes. Après le rituel tirage au sort, les coureurs se présentent au départ dans l'ordre suivant : 1. Rovaris, 2. Buquet, 3. Bouyssou, 4. Gonzalès, 5. Valet, 6. Blachères, 7. Caudron, 8. Colongo, 9. Barnadès, 10. Rodriguez. Malgré un temps pluvieux, le départ est donné devant le café de Bordeaux à 13 h. 30. Sur 10 partants, 7 coureurs terminent la course et firent dans l'ensemble une belle performance. Les 70 km. du circuit furent couverts par

— Vraiment ?  
— Oui, je voulais vous appeler au téléphone il y a déjà un moment, pour vous dire que...  
— Pour reprendre votre parole ?  
— Oui...  
— La frousse ?  
— Oui...  
— Ce qui prouve justement que vous êtes honnête.  
— Comment !  
— Si vous ne l'étiez pas, vous ne me l'auriez pas dit.  
— Si je l'avais été, je n'aurais pas pensé à reprendre ma parole.  
— Mais si. Ce n'était qu'un peu d'émotion bien compréhensible... Pensez-vous encore à retourner en arrière ?  
— Non.  
— Vous le pouvez, si vous le voulez.  
— Je ne le veux pas.  
— Pourquoi ?  
— J'admire votre franchise. Nous n'avons ni prétentions, ni illusions... Un des avantages de ne pas être amoureux... Ainsi donc, je vous verrai demain.  
— Oui, du moins je le suppose.  
— Vous n'avez pas l'air bien sûr...  
— Je... commença-t-elle.  
— Vous avez toujours peur ?  
— Il y avait dans le ton un léger mépris.  
— Eh ! bien... oui !  
— De moi ? Alors, adieu.  
— Non ! Attendez un moment, ne — Alors ?  
— Vous éloignez pas.  
— Peur ? Pas de vous ! Pour vous !  
— Pour moi ?

Blachères en 1 h. 34 m. 17 s. Rovaris et Gonzalès ne furent pas classés car, ayant crevé, ils rejoignirent St-Cyprien par le raccourci.

Voici le classement ainsi que le temps de chacun : 1. Blachères (1 h. 34 m. 17 s.), 2. Valet (1 h. 36 m. 30 s.), 3. Barnadès (1 h. 37 m. 30 s.), 4. Colongo (1 h. 42 m. 2 s.), 5. Caudron (1 h. 43 m. 7 s.), 6. Buquet (1 h. 46 m. 48 s.), 7. Bouyssou (1 h. 48 m. 10 s.), 8. Rodriguez (1 h. 48 m. 30 s.).

Nous tenons à signaler la belle course fournie par le vainqueur ainsi que le jeune Barnadès que nous verrons la saison prochaine dans le Premier Pas Dunlop. Que la tête ne lui enflamme pas trop, et les conseils de ses dirigeants feront le reste. Remercions aussi le principal organisateur de cette belle course, M. Gilbert Borredon, ainsi que les sportives et les sportifs de St-Cyprien. — *Le Secrétaire.*

## CROSS-COUNTRY

Réunion de tous les athlètes désirant pratiquer le cross dimanche matin 31 octobre à 10 h. du matin au Stade Lucien-Desprats. Prière amener équipements.

Ordre du jour : prise de contact, composition des équipes en vue des prochaines épreuves officielles, premier entraînement.

## Récupération et conservation des peaux

Pour éviter la fermeture des tanneries, le Comité du Cuir a le devoir de récupérer toutes peaux produites. Les producteurs sont dans l'obligation de les livrer. Les enfouir ou les détruire est rigoureusement interdit.

La peau séparée de la viande est salée ou séchée.

Pour saler : étendre la peau, côté poil ou laine, à même le sol, chair en dessus. Répandre sur toute la surface une mince couche de sel, la moitié du poids de la peau. Le sel est fourni par les ramasseurs. A défaut, se servir de sel ordinaire ou agricole. Après quelques jours de salage, plier et rouler la peau, le sel en dedans.

Pour sécher : étendre la peau sur une corde ou un bâton, à l'abri du soleil ou de la pluie. Etendre comme du linge, la peau pliée en deux, de la tête à la queue ; mettre la laine ou le poil en dedans, le côté chair exposé à l'air. Eviter les plis.

Producteurs, livrez vos peaux dès que possible aux collecteurs, sous-collecteurs et ramasseurs officiels qui seuls peuvent vous payer comptant, aux prix normaux, sans formalité, et vous remettre les bons de ressemelage ou de réparation.

Tout ramasseur qui ne vous donnerait pas ces bons n'est pas en règle. Il y a danger de lui livrer.

## Gendarmerie

M. Bourdillat, gendarme à Souillac, est nommé secrétaire du commandant de compagnie à Cahors.

## PALAIS DES FETES

Samedi 30 octobre, soirée 21 h. Dimanche 31, matinée 15 h., soirée 21 h., René Dary dans **FORTE TETE**, avec un bon complément, France Actualités.

# ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

(A suivre)

## CAHORS

### Calamane

**Mariage.** — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Fernand Gagnac avec Mlle Camille Noël, de Douelle.

Nos félicitations aux futurs époux et nos vœux de bonheur.

### Saint-Denis-Catus

**Foires.** — Nous rappelons que les foires de Saint-Denis-Catus se tiennent le 2 de chaque mois, du 2 novembre au 2 mai inclus, à l'exception de la foire de janvier qui se tient le 1<sup>er</sup>.

### Sauzet

**Accident du travail.** — En émondant un arbre, M. Simon Soullignac, ouvrier agricole, a fait une chute sur le sol et s'est démis un poignet. M. Soullignac devra observer quelques jours de repos.

### Varaire

**Pour nos prisonniers.** — Au cours d'une des représentations qu'il a données récemment dans notre commune, le cirque-attractions Cagnac a offert une quête au profit de nos prisonniers de guerre. Effectuée par un de nos compatriotes, la collecte a produit la somme de 277 francs, qui a été versée entre les mains de M. le président de la Délégation spéciale pour être remise par ses soins aux familles de nos chers absents.

Notre plus cordial merci au personnel du cirque-attractions pour son aimable attention aussi délicate que généreuse.

### Larroque-des-Arcs

**Titres d'alimentation.** — La distribution des titres d'alimentation aura lieu à la mairie le dimanche 31 octobre de 15 à 17 h.

### Caillac

**Mariage.** — Samedi dernier a eu lieu le mariage de M. Emile Esnaut, originaire de la Normandie, avec Mlle Lucette Sicard, de Caillac.

Une quête en faveur des prisonniers a rapporté la coquette somme de 1.650 fr. Nos remerciements à M. et Mme Sicard et aux généreux donateurs. Aux jeunes époux nos vœux de bonheur.

### Catus

**Baptêmes.** — Presque en même temps ont eu lieu deux jolis baptêmes à Catus : celui du petit garçon des époux Goudeau, le sympathique garagiste, et celui de la fillette des époux Frantz, notre dévoué gendarme. Aux gentils bébés et aux heureux parents nos meilleurs vœux avec nos sincères félicitations.

**Nécrologie.** — M. Montméja, ancien facteur, est décédé à l'âge de 66 ans, des suites d'une longue maladie.

Que sa veuve, sa petite-fille, sa sœur et toute la famille agréent nos condoléances les plus attristées en cette douloureuse circonstance.

### Puy-l'Evêque

**Conférence Famille.** — Mardi soir à 21 h. eut lieu, comme nous l'avions déjà annoncé la conférence sur la Famille. La soirée débuta par deux beaux films de circonstance très bien choisis. Ensuite le D<sup>r</sup> Delbreil, membre de la Délégation Spéciale, excusa M. Virebent, président, retenu ailleurs par les devoirs de sa lourde tâche ; puis en termes choisis présenta l'orateur, M. Ramondou au public. Ce dernier dans un langage clair et persuasif tint en haleine pendant plus d'une heure les nombreux auditeurs qui se trouvaient dans la salle des fêtes et ce fut par des applaudissements chaleureux que se termina cette agréable soirée.

**Plantations de tabac.** — Les déclarations pour la culture du tabac en 1944 seront reçues à la mairie le 16 novembre 1943 de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. (dégale). Les déclarants devront se présenter eux-mêmes et être porteurs du dernier avertissement.

**Publications de mariages.** — Prochainement aura lieu à Puy-l'Evêque le mariage de Lescoul Maurice, ouvrier agricole, avec Chambot Marie-Jeanne, s.p., domiciliés à Puy-l'Evêque.

Et à la mairie de Cahors le mariage de Flamand Honoré-Daniel, cultivateur, domicilié à Cahors, avec Moutot Henriette-Adrienne, s.p., domiciliée à Puy-l'Evêque, lieu dit, La Boule. Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

### Montcuq

**Carnet rose.** — Nous venons d'apprendre la naissance d'un gros garçon, prénommé Pierre, premier-né des époux Lapèze-Larroque, domiciliés à Montcuq.

Le petit Pierre est le petit-fils de M. Maurice Larroque, le marchand de bestiaux bien connu.

Félicitations aux heureux parents, compliments aux grands-parents et nos meilleurs vœux pour le bébé.

### Maigrissez-vous ?...

...Alors, prenez des sels Largin. En minéralisant vos os et vos muscles, en améliorant votre nutrition et votre digestion, ils combattent la fatigue et la déficience organique, source de bien des maladies. Les Sels Largin : 12 fr. 10, pour un litre de solution, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4551.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : FARAINE  
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors  
U.O. 3575. - 29-10-43

## FIGEAC

### Assier

**Vol d'une roue de vélo.** — Ces jours derniers, le jeune Peyre, du Mas de Bouzou, avait garé sa bicyclette dans la cour de l'Hôtel Merle. Quand il la reprit il constata que la roue avant avait disparue.

Plainte fut portée à la gendarmerie qui ouvrit une enquête. Le jeune T... domicilié au Bourg, interrogé, avoua avoir pris la roue. Procès-verbal a été dressé.

### Bédouer

#### Le sous-préfet communique :

La commune de Bédouer a livré son blé dans d'excellentes conditions. Tous les agriculteurs ont répondu à l'appel du maire qui a veillé lui-même avec ses collaborateurs au pesage et à la prise en charge par le minotier.

Je suis heureux de pouvoir féliciter les habitants de cette commune. J'espère que toutes les communes auront à cœur, d'ici le 15 novembre, de suivre cet exemple.

### Bétaille

**Déclarations agricoles.** — Les déclarations d'octobre complétant celles effectuées en mai dernier, ont été dans l'ensemble assez régulièrement souscrites.

Afin d'éviter les sanctions prévues (notamment les impositions d'office), à quelques retardataires, dont le nombre est d'ailleurs insignifiant, M. le syndic a adressé à ces derniers, une amicale autant que pressante convocation.

### Saint-Céré

**Une auto-ambulance disparaît.** — Dans la nuit de dimanche à lundi l'automobile affectée au service d'ambulance de l'Hôpital Saint-Jacques a été volée du garage où elle était depuis plusieurs mois ; la gendarmerie a ouvert une enquête, qui, nous l'espérons, ne tardera pas à donner des résultats ; un fait assez troublant c'est que cette voiture n'ayant pas servi depuis plusieurs mois, n'était pas en ordre de marche.

En dépit des actives recherches organisées par notre brigade de gendarmerie pour retrouver les voleurs de l'auto-ambulance, aucune trace n'a pu être relevée ; le véhicule fonctionnant à l'essence il est probable que les ravisseurs ne pourront en faire bon profit. L'enquête se poursuit.

**On a volé un vélo.** — A la sortie du cinéma, dimanche soir, vers onze heures, un spectateur a eu la désagréable surprise de constater que sa bicyclette, garée tout près du Foyer Municipal, avait été volée ; c'est la troisième qui disparaît, en notre ville, depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

**A la chorale.** — Le bureau de la chorale informe les parents des élèves qui désirent apprendre le solfège, que les cours sont ouverts depuis le 1<sup>er</sup> octobre ; pour les retardataires les inscriptions sont reçues chez M. le Commandant Barghes, villa Les Tours, et chez M. Verdé, avenue du Maréchal-Pétain.

**Au Rex Cinéma.** — Dimanche 31 octobre, en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h., André Brunot et Jean Paqué dans le film « La maison des sept jeunes filles », avec un bon complément et France Actualité.

**Crue soudaine.** — Par suite des pluies diluviennes du début de la semaine, notre rivière la Bave, d'ordinaire si paisible, est sortie de son lit, menaçant les rives en aval de Saint-Céré ; les dégâts ne sont pas encore très importants.

**Cyclistes, attention.** — Depuis le début d'octobre trois vélos ont été volés ; aujourd'hui c'est le tour des pompes de bicyclettes, qui disparaissent rapidement ; il est particulièrement recommandé de ne pas laisser les vélos en station devant les lieux publics, où les voleurs semblent se porter de préférence.

**Carnet rose.** — Nous apprenons la naissance d'un petit garçon chez Mme et M. Mignardot, avenue de Paris ; c'est leur premier enfant. Nos sincères félicitations et meilleurs vœux de prospérité.

**Nomination.** — A la suite de la démission de M. Montpeysson ordonnateur à l'Hôpital-Hospice, M. Yaissière, ex-adjoint de gendarmerie, vient d'être nommé aux mêmes fonctions. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

### Payrignac

**Accident de bicyclette.** — M. Bach, de Nadaillac, en descendant à bicyclette la côte du Pont-de-Gué, fit une chute. Relevé sans connaissance par des témoins de l'accident, on constata qu'il portait une grave blessure à la tête.

Il fut transporté à l'Hôpital de Gourdon où il dut subir l'opération du trépan.

### Sousceyrac

**Un beau geste.** — M. Rougié, syndic au nom de la corporation paysanne, a versé au comité local de la Croix-Rouge une somme de 700 francs, pour colis gratuits aux prisonniers de la commune. Félicitations.

## GOURDON

### Gourdon

**Au tribunal correctionnel.** — MM. Latreille, président ; Dilhac, ministère public.

**Exploitation de coupe de bois sans autorisation.** — Vizon Charles, 33 ans, cultivateur à Montfaucon, a exploité une coupe de bois lui appartenant, sans faire la déclaration prescrite. Il a, de plus, fabriqué du charbon de bois sans être muni de la carte professionnelle. Il est condamné à 300 fr. d'amende.

**Recel d'effets militaires.** — Lagarde Roland, 29 ans, cultivateur au hameau d'Esquinos, commune de Sarrazac, avait recélé, en juin 1940, lors de la débâcle, deux jumelles et un pistolet. Il est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 600 fr. d'amende. Cette peine se confondra avec une peine semblable à lui infligée le 1<sup>er</sup> avril 1941 par le tribunal de Gourdon.

**Infraction à la circulation automobile.** — Massaud Robert, 33 ans, chauffeur au service de Mme Wiesblat, à Lanzac, a utilisé le véhicule automobile de sa patronne à d'autres fins auquel il était destiné. Il est condamné à 300 fr. d'amende avec sursis, et la dame Wiesblat déclarée civilement responsable.

**Bonneval Roger, 31 ans, menuisier à Floirac, a utilisé sa motocyclette sans autorisation de circuler. Il est condamné par défaut à 600 fr. d'amende, tous décimes compris, frais en sus.**

**Infraction au Code forestier.** — Bonnet Fernand, 35 ans, domestique agricole au service de la dame Vve Course Madeleine, 39 ans, à Laverantière, avait allumé un feu à moins de 200 mètres d'un bois. Le feu se communiqua à ce dernier, qui fut en partie détruit. Il est condamné à 500 francs d'amende avec sursis. La dame Vve Course est déclarée civilement responsable.

**Vol.** — Marcou Jean, 19 ans, cultivateur chez M. Cheyssial, au Verdier, commune de Bétaille, a soustrait frauduleusement des draps, des torchons et autres objets mobiliers au préjudice de son frère Marcou René, actuellement soldat en Afrique. Le prévenu reconnaît les faits. Il est condamné à 500 fr. d'amende avec sursis.

**Vol de courant électrique.** — La dame Torrès Incarnation, 43 ans, ouvrière agricole, 22, rue du Majou, a soustrait frauduleusement du courant électrique au préjudice de la Compagnie du Bourbonnais. Elle est condamnée à un mois de prison avec sursis et 600 fr. d'amende.

**Abandon de famille.** — Kemmache-el-Hachy, manœuvre, sans domicile connu en France, est poursuivi pour être demeuré plus de trois mois sans acquitter le montant intégral de la pension alimentaire qu'il doit verser à son enfant. Il est condamné par défaut à un mois de prison.

**Outrages à agent de la force publique.** — Pour avoir outragé le garde des voies et communications Saint-Avit, le sieur Camp Alfred, 55 ans, retraité à Floirac, est condamné à 200 fr. d'amende avec sursis.

**Abatage clandestin.** — Laeroix Robert, 34 ans, cultivateur à Cent-Ecus, commune de Fajoles, poursuivi pour avoir abattu deux moutons sans en avoir fait la déclaration, est condamné à 500 fr. d'amende.

**Concubinage avec femme de prisonnier.** — Sur plainte du sieur Blanc Louis, prisonnier de guerre en Allemagne, contre sa femme, née Lafon Marthe, 27 ans, ménagère, et Marchou Baptiste, 37 ans, couvreur, tous deux demeurant à La Bousse, commune de Vayrac. Ils sont respectivement condamnés : Marchou, à quatre mois de prison, la femme Blanc, à la même peine, mais avec sursis.

**Vol.** — Sans désemparer, Marchou Baptiste, a à répondre du délit de vol de pneumatiques de la bicyclette appartenant au sieur Blanc, mari de sa concubine. Il est condamné à deux mois de prison, peine confondue avec celle de quatre mois prononcée ce même jour.

**Détention de tabac de fraude.** — A la suite d'une perquisition effectuée par les agents des contributions indirectes au domicile du sieur Maugen Alphonse, fermier au Colombier, commune de Gourdon, il fut découvert une dizaine de kilos de tabac, tant en feuille que coupé. Maugen est condamné à 500 fr. d'amende.

**Falsification de bons de réapprovisionnement.** — Il est reproché à la dame Lacroix, née Martiel Yvette, 22 ans, sans profession, et à son mari, Lacroix Pierre-Paul, 47 ans, marchand de porcs, demeurant tous deux à St-Denis-près-Martel, d'avoir falsifié un bon de réapprovisionnement. L'expert laisse présumer cependant que la femme Lacroix a bien écrit la même phrase litigieuse, sans toutefois être absolument affirmatif. Une expertise est ordonnée nommant trois experts pour élucider la question.

### Souillac

**Dans la gendarmerie.** — Nous apprenons que M. Bourdillo, gendarme à Souillac, est nommé secrétaire du Commandant à Cahors. Toutes nos félicitations.

**Accident.** — Samedi, 23 octobre, M. Baptiste Cassandra, 37 ans, maçon, travaillant à l'entreprise Delmas, est tombé de sur échafaudage, d'une hauteur de plusieurs mètres ; dans la chute, il s'est fait des blessures sur plusieurs parties du corps. Le docteur traitant lui a ordonné plusieurs jours de repos.

## Gramat

**Naissance.** — Nous apprenons avec plaisir, la naissance d'un superbe garçon, leur huitième enfant, chez Mme et M. Decros, pharmacien dans notre ville. Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux au bébé.

**Service pharmaceutique.** — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 31 octobre par la pharmacie Decros, place de la Halle, et le lundi 1<sup>er</sup> novembre (jour de la Toussaint) par la pharmacie Rougeyrolles, place de la République.

**Cinéma Olympia.** — Samedi 30 octobre, à 21 heures : « La Maison des Sept Jeunes Filles », avec un bon complément et France-Actualités.

### Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

### CABINET IMMOBILIER

25<sup>e</sup> année — R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue M<sup>lle</sup> Joire, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
Prêts hypothécaires

### Les migraines de l'arthritique

Signalons aux arthritiques, affligés de migraines et de névralgies fréquentes, l'efficacité des cachets Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. Il active, en outre, l'élimination des poisons qui sont à l'origine des maux de tête ; ceux-ci diminuent en fréquence et en intensité jusqu'à disparaître complètement. Ttes phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2657.

### AVIS DE DECES

Madame CROCHARD ; Monsieur et Madame Charles CROCHARD et leurs enfants ; Mademoiselle Marguerite CROCHARD ; Madame MAHEUX, née CROCHARD et ses enfants, à Lille ; Madame Veuve POUJADE ; Monsieur et Madame Jules COUDER.

Les familles RUEZ, de Nantes, ROUMEGUE, PELET, SAVY, COUDER, vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Maurice CROCHARD

Inspecteur des ventes des tabacs en retraite

décédé à Cahors dans sa 72<sup>e</sup> année, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 30 octobre, à 9 h. 45, en l'Eglise Cathédrale. Réunion maison mortuaire, 45, rue Victor-Hugo.

### REMERCIEMENTS

Les familles BÉDUE, VALÉRY, COURTOL, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Madame BÉDUE

### REMERCIEMENTS

### et

### AVIS DE NEUVAIN

Madame BOURJADE et ses enfants, Madame Vve BOURJADE Elyse, Madame Vve Eugène BOURJADE, Madame et Monsieur BAUDET, Madame et Monsieur GRÉS, les familles LABROUSSE, SARTA, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Monsieur Robert BOURJADE

Professeur de musique, Directeur de l'Avenir Cadurcien et du Cercle musical S.N.C.F., Professeur des Ecoles de la ville et du Collège moderne.

et vous prient d'assister au service de neuvaine qui aura lieu le samedi 30 octobre à 9 h. 15, en l'Eglise cathédrale. P.F.G., 71, bd Gambetta.

### REMERCIEMENTS

Madame Vve MOINE, Madame, Monsieur OUMIERE et leur fils, Mademoiselle Simone MOINE, Madame et Monsieur André MOINE et leurs enfants Madame Vve BRU et ses enfants, Madame et Monsieur BENAZET et leur fille et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

### Monsieur Samuel MOINE

### PETITES ANNONCES

### M<sup>lle</sup> ESTRADÉL

### LIVRES D'OCCASION

### LIVRES ANCIENS

### Achat, vente, échange

### 31, Boulevard Gambetta

### (En face le lycée de jeunes filles)

### T.C. 4320 — C.C. 25.951 — Cahors

**AGRICULTEURS.** plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région. Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 3

Vendeur, FIL DE FER recuit, ayant servi une fois, en paquet, possibilité soudure. S'adresser : FRAYSSINET, 6, place Saint-Urcisse, Cahors.

A vendre, 2 km. de Cahors, PETITE PROPRIÉTÉ d'élevage, 5 hect., bois, terre labourable, maison d'habitation, grange, bergerie, dépendances. Prix à débattre. Visite le dimanche. MIALET, Combe St-Julien, Route de Toulouse, Cahors.

## PLUS DE CHAUVES

Traitement scientifique contre la calvitie, la chute des cheveux, des éils. Ecr. : LABORATOIRES CAPILLOGÈNE, 53, Boul. Haussmann, Paris, en expliquant votre cas. (Joindre cinq francs en timbres pour tous frais).

### EXCLUSIVITE

### INDICATEUR IMMOBILIER

### Affaires de la semaine

Réalville (Tarn-et-Garonne) : MAISON 3 pièces, cour, eau, électricité, avec terrain 5.700 m<sup>2</sup>, 1<sup>re</sup> qualité. Prix, 100.000 fr.

Luzech (Lot), 2 km. 500 : FERME 42 hectares, maison 5 pièces, 2 vastes granges. Actuellement en métayage. Prix, 400.000 fr.

A céder, Cahors : PATENTE ET LICENCE de vente au détail. Poterie, émail, affaire d'avenir. A débattre.

Cahors : MAISON 4 pièces. Entièrement remise à neuf. Eau, gaz, électricité. Prix à débattre. R. Maratuech, 109, Bd Gambetta, Cahors. Tél. 535.

Meublée CHAMBRE et CUISINE à louer, e. g. à S'adresser : 2 bis, rue de Freycinet, Cahors.

### COMPTOIR

### IMMOBILIER

### ALBERT TULET

### Successeur de M<sup>lle</sup> Flaujac

### VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES

### PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE

### TERRAINS - GERANCE - LOCATION

### R. C. Cahors 5.304

### PRÉFECTURE DU LOT

### AVIS

### DEMANDE DE PERMIS

### D'EXPLOITATION

### DE MINES DE HOUILLE

Par une pétition en date du 16 juillet 1943, modifiée le 21 septembre 1943, M. Jean Le Paige de Dommartin, industriel, demeurant 79, rue du Taur, à Toulouse, sollicite un permis d'exploitation de mines de houille portant sur le territoire des communes de Cardaillac, Prendeignes, Viazac et Saint-Perdoux, arrondissement de Figéac, département du Lot.

Ce permis serait valable dans un périmètre défini par les droites joignant les points suivants dans l'ordre indiqué :

A. — Angle sud-ouest du moulin de la Bergue situé dans la parcelle 137, sect. A. du cadastre de la commune de Saint-Perdoux.

B. — Angle sud de la maison de Pech-Bourdiols située dans la parcelle 733, sect. B. du cadastre de la commune de Prendeignes.

C. — Angle sud de la maison Roussille de la Fragette, située dans la parcelle 1524 P., sect. A. du cadastre de la commune de Prendeignes.

D. — Angle sud de la maison de Souillanes située dans la parcelle 386, sect. A. du cadastre de la commune de Saint-Perdoux.

E. — Angle de la maison de Pech-Blanc située dans la parcelle 591, sect. B. du cadastre de la commune de Saint-Perdoux.

F. — Clocher de l'église de Saint-Perdoux-Bouy, parcelle 324, sect. C. du cadastre de la commune de Saint-Perdoux.

G. — Angle sud de la maison de Prevenne située dans la parcelle 749, sect. C. du cadastre de la commune de Saint-Perdoux.

H. — Angle-est de la maison de Coussille située dans la parcelle 672, sect. E. du cadastre de la commune de Cardaillac.

I. — Angle est de la maison de Malpech située dans la parcelle 69, sect. D. du cadastre de la commune de Cardaillac.

J. — Angle sud de la maison de Benevoles située dans la parcelle 261, sect. C. du cadastre de la commune de Cardaillac.

K. — Angle sud de la maison des Tenouziés située dans la parcelle 91, sect. B. du cadastre de la commune de St-Perdoux.

L. — Angle de l'embranchement du chemin du Soulié aux Tenouziés et de celui de Rouquairoux à Viazac, parcelle 49, sect. B. du cadastre de la commune de St-Perdoux.

Les dites limites renferment une étendue superficielle de 16 km<sup>2</sup> 52 ha. A la demande est annexé un plan en triple exemplaire et à l'échelle de 10 mm. pour 100 m. du permis d'exploitation sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 25 décembre 1943 au 25 janvier 1944.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la Préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence, auxquelles la présente demande aura donné lieu.

### Pour mieux passer

### l'âge critique

Un procédé bien simple consiste à prendre des Gouttes Florides au premier signe précurseur de l'âge critique. Les Gouttes Florides de composition uniquement végétale, régularisent la circulation du sang et s'opposent à la congestion des organes. Le flacon de Gouttes Florides : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité. 16 fr. 30, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3340.